

CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2008

Ouverture de la séance à 19 heures 07

Présents: Mr MARTIN , Mr CORCKET , Mme SCOTT, Mme MAJESTE Mr REYNAUD, Mr GAUTHIER, Mr PUECH , Mr SCHAEFFER , Mme DULEAU-LEJAS , Mme CRAMAIX, Mr HUNTER .

Absents excusés : Mr BUREAU procuration à Mr MARTIN
Mr MARAIS procuration à Mr CORCKET
Mr LHOMMELET-Mme LALANDE

Monsieur HUNTER a été nommé secrétaire de séance

MODIFICATION DU PROCES VERBAL

A la demande de Monsieur CORCKET le compte rendu du Conseil Municipal est modifié comme suit :

Paragraphe VII Journée de solidarité . Une nouvelle formulation est proposée: « Une proposition d'une journée de travail offerte aux employés municipaux est faite afin de compenser la perte d'un jour férié du à l'instauration d'une journée de solidarité ».

Une fois les modifications apportées le procès verbal du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

I ELECTIONS SENATORIALES

Mr Gauthier explique les modalités de cette élection qui désignera la moitié des sénateurs. Le Conseil doit élire 3 délégués titulaires et trois suppléants pour voter le 21 septembre prochain

Propositions de candidats titulaires: Mr Gauthier, Mr Martin, Mr Schaeffer.

Propositions de candidats Suppléants: Mr Corcket, Mr Reynault, Mme Duleau-Lejas.

Des précisions sont apportées concernant le pouvoir donné à chacun des conseillers qui siège à la place d'un conseiller absent. Le pouvoir donne droit de vote à la place du conseiller absent .

Mme Majesté est nommée secrétaire de l'élection .

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants

Mr Gauthier, Mr Martin, Mr Schaeffer obtiennent chacun 13 voix pour le poste de délégué titulaire.

Mr Corcket, Mme Duleau-Lejas, Mr Reynault obtiennent chacun 13 voix pour le poste de délégué suppléant.

Proclamation des résultats.

II MISE EN PLACE DU TRI SELECTIF DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal doit débattre et délibérer sur le principe d'une collecte par semaine et une collecte triée par quinzaine (sauf le verre) et transmettre la délibération à la Communauté de Communes. La mise en place se fera en octobre 2008 . Une information sur le mode de ramassage auprès de la population et une sensibilisation par le biais de l'école seront organisées dès la rentrée de septembre avant la réunion publique prévue par le SEMOCTOM .

Mr Schaeffer précise que le SEMOCTOM se chargera de la mise en place. Madame SCOTT indique aussi qu'une enquête a été diligentée partiellement auprès de la population et que la tendance était nettement positive.

Le coût reste constant entre le service à deux passages actuels et la collecte triée proposée.

L'information auprès des habitants doit se faire rapidement avant la date de la réunion publique organisée par la SEMOCTOM. Les bacs seront disponibles à ce moment là, et cela sera annoncé dans le journal municipal.

Après débat, le Conseil Municipal décide la mise en place du tri sélectif selon la cadence proposée et d'informer la Communauté de Communes en charge du dossier de la mise en place de l'opération sur la Commune.

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents.

III COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS.

Le conseil municipal propose une liste de 24 noms dont 4 personnes domiciliés hors commune

Le Conseil Municipal propose comme commissaires de la commune

Membres titulaires domiciliés sur la Commune

Mmes MAJESTE Guillemette – CASTAING Annie- – DOUSSEAU Véronique Mrs LHOMMELET Berthy - MAZURIE Serge –STERLIN Charles –LESCOUT Gérard - BARRERE Bernard- MARAIS Jean –Louis- DULEAU Jean Marc

Membres titulaires domiciliés hors Commune

Messieurs JAUBERT Jacques -LARRET Jean Denis

Membres suppléants domiciliés sur la Commune

Messieurs MASSE Guy- GUITARD Michel-LAVILLE Christian-DUC Laurent-DUBOURDIEU Michel- SCOTT Mickael – BOUZATS Patrice-VICTORIN Jean-BERNARD Sophie- THOMAS Laurent

Membres suppléants domiciliés hors Commune

Messieurs DUBOURG Patrice- LARROQUE Serge

IV FDAEC

La réunion cantonale concernant le FDAEC a permis l'attribution à la Commune d'une somme de 11509.74 € .

Le Conseil Municipal décide de réaliser les opérations suivantes :

- équiper la commune en tronçonneuses et matériel
- mise en place d'une aire de loisirs
- réfection d'un appartement communal à Escande.
- ferronnerie de la maison située de l'angle de la rue Lasserre.

V DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire propose de voter une DM afin de procéder à une régularisation comptable des dépenses de fonctionnement

Plusieurs dépenses engagées n'avaient pas été réglées par la précédente municipalité (plaques de rues 4300 €, personnel mis à disposition à payer...). De plus, le combustible connaît une forte hausse.

Après avoir entendu des explications, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits suivants

Section de fonctionnement : Diminuer le compte 21 pour 19.000 €

Section de fonctionnement : Augmenter le compte 23 pour 19.000 €

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents

Au 17 juin, 52 % du budget a été dépensé.

Mr Corcket note que le budget pourrait, par le jeu des absences et d'une moins forte consommation, se rééquilibrer au cours de l'été.

Mr Martin demande que soit réglé le problème d'éclairage public au carrefour de la rue Piteau et de la Route de Targon, (un lampadaire reste allumé le jour). Mr Gauthier note qu'il va falloir régler un problème de fond concernant cet éclairage: passer d'interventions facturées à l'acte à une convention de partenariat.

VI RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les rapports sont disponibles et consultables en mairie

Mr Gauthier rappelle qu'il faudra réaliser les dessertes d'assainissement manquantes en centre-bourg. Puis il indique qu'un système de télégestion du matériel, pour un coût de 260 euros, a été proposé.

En 2007 a eu lieu la réfection du réservoir Marquet. Pourtant, on note une faiblesse chronique du rendement du réseau.

La Lyonnaise des Eaux demande un renouvellement des canalisations vétustes pour tenter d'enrayer le problème.

Le nombre d'intervention est en baisse de 57 % et on constate une baisse de consommation par client.

Une négociation concernant le renouvellement du contrat d'affermage de l'eau est prévue car ce contrat s'achève en décembre 2009 .

Il est rappelé qu'un avenant de contrat a été signé depuis deux ans par l'ancien CM suite à une omission

Mme Scott note le peu de concurrence à la Lyonnaise. (Compagnie Générale de Eaux).

Mr Corcket s'interroge sur le mode de fonctionnement de la desserte dans les communes voisines ce qui permettrait d'éclairer les choix du CM.

Le DDAF conseillera la commune quand il sera temps d'étudier plus avant ce dossier.

Le Conseil Municipal adopte les rapports établis par la Lyonnaise des Eaux concernant le service public d'assainissement et le service public d'eau potable

Mr Corcket demande si des canalisations ont été rénovées récemment. En 2007 oui , mais pas en 2008.

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents

VII DELEGUE CNAS

Mr Gauthier est nommé délégué élu local du CNAS de la Commune suite à sa proposition de candidature.

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents

VIII TARIFS DE LA CANTINE

Autrefois encadrés par des directives préfectorales, c'est aujourd'hui au CM de décider. En 2007-2008 le tarif était de 2,1 € par enfant , 1.67 €. à partir du troisième enfant. et 3,43 € par adulte. Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des tarifs pour la rentrée prochaine .

Un débat s'instaure

Mr Corcket demande si le budget de la cantine est équilibré. Ce n'est pas le cas. Mme Majesté souhaite que cette augmentation soit calculée en fonction du prix de revient des repas et Mr Puech propose d'indexer le tarif sur le quotient familial. Mr Martin indique que le tarif est très raisonnable. Mr Corcket met en avant les nouvelles normes en matière d'hygiène et d'alimentation et l'accroissement des difficultés financières des familles. Mme Duleau-Lejas demande d'étudier une participation du CCAS pour des situations particulières. Mr Gauthier demande qu'on entérine cette augmentation et qu'on étudie plus tard un système basé sur le quotient familial.

Après discussions le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 2% à compter de la prochaine rentrée scolaire. Les nouveaux tarifs seront de

2.14 € /repas enfant

1.70 € à partir du 3 ème enfant

3.50 € / repas adulte

Délibération est prise par 11 voix pour et 2 abstentions (Mmes DULEAU et CRAMAIX)

Mr GAUTHIER signale que des incidents ont eu lieu à la cantine en fin d'année scolaire. Il indique qu'un courrier a été adressé aux parents et qu'un travail a été fait auprès des enfants sur la notion de respect.

Les services vétérinaires suite à leur passage ont exigé de déplacer le lave-vaisselle, ce qui pose des problèmes d'accès à la cour de l'école .

Afin de protéger le passage des enfants dans la rue des écoles il est proposé une délimitation par des plots.

IX ENTRETIEN AVEC LE SOUS PREFET

Monsieur GAUTHIER fait un compte rendu de sa visite du 11 juin dernier accompagné par Mme MAJESTE chez Monsieur le Sous Préfet de LANGON pour étudier l'état des finances de la Commune .Monsieur le Maire regrette que le Sous-préfet n'ait fait que constater sans donner d'avis véritable.

Mr Gauthier confirme que la Commune n'est pas sous tutelle.

Par ailleurs, il indique que la demande de DGE pour des travaux de voirie route de Lasserre a été rejetée à cause de l'état des finances de la commune (manque de capacité d'autofinancement).

Le Sous-Préfet recommande vivement la vente de biens immobiliers communaux pour rétablir l'équilibre des finances car aucune aide n'est disponible pour renflouer la commune. Mme Majesté rappelle que la Commune est depuis dix ans dans le réseau d'alerte, à cause de

cet état de fait. Elle propose également de réactualiser le POS actuel plutôt qu'élaborer un PLU pour diminuer les dépenses liées à cette démarche tout en rappelant les limites de modifications offertes.

Mr Schaeffer propose de vendre les bâtiments de Lasserre au plus vite et Mme Scott indique un logement vacant (par l'intermédiaire de la CDC) pour reloger les personnes si nécessaire .Plusieurs personnalités politiques ont été contactées pour bénéficier d'aides.

Mme la Députée Martine FAURE dispose d'une réserve parlementaire à utiliser pour la sécurité et l'école en 2009 et étudiera notre demande d'aide avec la plus grande attention.

Mr CESAR pourrait disposer aussi d'une petite somme à répartir.

Monsieur DE GABORY nous a permis de rencontrer Mr CAYLA (fonctionnaire CG) pour étudier différentes possibilités de subventionnement du Conseil Général.

Mr Gauthier propose de réaliser des accès handicapés, Mr Puech un garage à vélos, Mr Hunter l'installation d'un dos-d'âne pour le CD 10 et Mr Corcket propose de remplacer deux ampoules de candélabre à basse consommation.et de se renseigner sur le prix.

X FORMATION ATSEM

Mr Gauthier informe les membres du Conseil Municipal que la CDC souhaiterait organiser, via le réseau girondin de la petite enfance, une formation ATSEM et que cette formation pourrait profiter à un membre du personnel communal. Le Conseil Municipal valide la mise en place de demande de formation d'ATSEM. La demande est transmise directement à Mme SCOTT Présidente de la CDC

Délibération est prise à l'unanimité des membres présents

XI COMPTE RENDU DU CCAS

Le CCAS a signé l'adhésion à la banque alimentaire en partenariat avec le CCAS de Langoiran et qui a proposé une visite des locaux aux membres de la Commission. Le CCAS de Paillet a adhéré à UNCASS (Association Nationale des CCAS) Les membres du CCAS se proposent d'aller à la rencontre des personnes âgées pour les informer sur les mesures à prendre en cas de canicule. Un calendrier de réunions a été élaboré

Le CCAS a passé une convention avec Intermarché de Beguey pour mettre à disposition des bouteilles d'eau et des brumisateurs en cas de déclenchement du plan national caniculaire. . Un projet de convention a également été soumis avec l'Hôpital Pasteur de LANGON pour des demandes d'interventions urgentes.

XII COMITE CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

3 citoyens ont assisté, aux côtés d'élus, à la réunion de ce comité.

Cette réunion a permis de soulever quelques idées:

- réunion mi juillet pour les questions énergies
- réunion début septembre pour un projet de compostage pour la cantine
- organisation de covoiturage en rapport avec l'Agenda 21 et la CDC mi septembre
- évocation du tri sélectif
- réduire l'empreinte écologique de la commune...
-

-XIII CONSEIL D'ECOLE

Monsieur GAUTHIER expose aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet d'accompagnement de l'éducation nationale pour la prochaine rentrée scolaire .Ce projet se décompose en 3 domaines (Travail scolaire, Education sportive, Pratiques culturelles et

artistiques). La Commune servira de relais en utilisant les moyens existants et décide de contacter les différentes associations pour les associer à ce projet.

Concernant l'opération de sensibilisation « un fruit à la récré » , le Conseil Municipal, après discussions, décide de ne pas donner suite à la mise en place de cette opération qui occasionnerait de nouveaux frais à la Commune.

Sur 13 votants, 4 sont favorables, 8 défavorables et 1 s'abstient

Les Anciens Combattants se proposent d'intervenir à l'école.

Mr Blanchet souhaiterait aussi s'impliquer pour parler de sécurité aux enfants de l'école, dans et à la sortie des autobus .

Concernant la classe déportée, le CM1 remplacera la Grande section à la rentrée.

Mme Scott fait part d'un problème de norme dans cette classe concernant l'effectif autorisé.

La mairie a offert une calculette aux enfants entrant en sixième cette année:

Coût: 17 euros par enfant.

Mr Reynaud rend compte de la réunion "fête du sport" et soulève un problème d'incompatibilité de date avec les rencontres en Artolie.

XIV QUESTIONS DIVERSES

Lotissements

Les habitants du hameau de Fontanges demandent à la mairie de reprendre les deux parcelles le long de la route.

La Ste 3B Lotisseur du Hameau du Château demande la reprise de la voirie par la Commune . A noter cependant que les aménagements prévus dans le permis de lotir ne sont toujours pas réalisés à ce jour.

Délinquance

Monsieur le Maire indique qu'une plainte a été déposée à la gendarmerie suite à un vol de boissons dans le Foyer Rural à la veille de la soirée organisée par Mr Marais. Le préjudice est important. L'affaire suit son cours. De plus, le local technique a également été visité. Mr Gauthier et Mr Puech ont été reçus par les gendarmes de Créon. leur signifiant que des enfants de 12 ou 13 ans de Paillet et de Rions leur occasionnent des soucis, divers matériels ont été dégradés.

- Projet Avenir Pailleton

Monsieur le Maire informe ses collègues d'une demande émanant des membres de l'Association Avenir Pailleton, sollicitant l'autorisation, d'aménager des placards dans la salle de sport et se proposent d'effectuer eux-mêmes les travaux. Des devis ont été établis pour l'achat de matériel (ferroserie de 4869 €, un devis de bois de 4328 € ou un autre de 939 €) Le Conseil Municipal fait remarquer que cette association est celle qui reçoit la plus grosse subvention. Mr Martin souhaite des explications plus précises, Mr Schaeffer pense que chaque association doit faire avec sa subvention ce qu'il souhaite, Mme Majesté pointe du doigt l'incohérence d'une situation où on financerait un projet alors même que les caisses sont vides.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande.

SEANCE LEVEE A 22 h 15

